

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 291 2 mars 2007

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., Sicar	In der Schär S.à r.l
Angelberg Sàrl	International Machinery Trading Corpora-
Back on Track Holding S.A	tion S.A
Back on Track Holding S.A	Invik International S.A
CAMCA Réassurance S.A	Ki S.à r.l
Caret OFNR S.à r.l	LaSalle UK Ventures13930
CEREP Italy One S.à r.l	LaSalle UK Ventures Property 1 13935
CEREP Italy S.à r.l	Latinamerica Sports S.A
CEREP Louveciennes S.à r.l 13937	Louvre Group Holding S.A
Cliffs International Lux IV	Luxfinco S.à r.l
Compagnie de Développement des Médias	Marygold S.A
S.A	Mega Pack S.à r.l
Cortec Papersystems S.à r.l 13955	MGI Fisogest S.àr.l
Cortinas S.A	M.I.F
Cronos International S.A	NautaDutilh (Luxembourg) S.à r.l 13932
CURA/GGP Investment Corporation 13929	No Limits
Decennium Investments S.A	Nostag
Douvelle S.A	Oxodon S.à r.l
Duse S.à r.l	Paxos Holdings S.à r.l
East Properties S.A	Pirson Frères S.à.r.l
Eifelfort S.à r.l	Private Trust Management Company S.à
Elma S.A	r.l
Entory 13922	Recholding S.A
Eurogiochi S.A	Rocagest S.A
Eworks Europe S.A13961	Royal Roofing Automation Group S.A 13965
Fiducial Financière de Luxembourg Hold-	SES13928
ing S.A	Société Financière de Participation Piguier
Flaming Corporate Strategy S.à r.l 13923	S.A
Foxtron S.à r.l	Société Financière de Participation Piguier
Foyer Patrimonium & Associates S.A 13934	S.A
GrandOptical Luxembourg - G.O. Lux S.A.	Société Financière de Participation Piguier
13959	S.A
GRB S.A13961	Takeoff Luxco 1 Sàrl
Heerema Group Services S.A 13945	Tourism Investments and Consulting S.A.
Horizon Equity S.à r.l	
H.O.T. (Luxembourg) S.à r.l 13958	Triple P S.A
IAM Trust S.à r.l	Veroma S.à r.l
	VIP Products S.A



Entory, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 106.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007009876/200/11.

(070000796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

In der Schär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 121.438.

Cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Patrick Kieffer, né à Luxembourg le 1 ^{er} juillet 1967, matricule numéro 19670701193, divorcé, demeurant à L-9013 Ettelbruck, 2B, rue Grande-Duchesse Josephine Charlotte,

agissant en sa qualité d'associée de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR, S.à r.l. plus amplement spécifiée ci-après,

ci-après dénommée le cédant,

et

la société CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l., matricule numéro 19872405545, avec siège social à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 26.646,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 1 ^{er} octobre 1987, publié au Mémorial C numéro 382 du 29 décembre 1987, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire prénommé le 28 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 474 du 21 septembre 1995,

ici valablement représentée par son gérant Monsieur Claude Konrath, promoteur, demeurant à L-7346 Mullendorf-Steinsel, 10 an der Wollefskaul,

nommé à cette fonction conformément à l'article 12 des statuts, lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés consécutive à la constitution,

agissant en sa qualité d'associé et d'un des gérants de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR, S.à r.l. plus amplement spécifiée ci-après,

ci-après dénommé le cessionnaire,

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de trente-trois (33) parts sociales qu'il détient dans la société, pour une valeur totale de cent vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 123.750,-) de la société à responsabilité limitée dénommée IN DER SCHÄR, S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 novembre 2006, en voie de publication.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne fait obstacle à la présente cession, laquelle ayant été dûment approuvée par les associés, respectivement gérants.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant le prix de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), soit le montant de 123.750,- représentant la valeur des trente-trois parts et le montant de 1.250,- à titre de commission de transfert, que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Fait en triple exemplaires à Esch-sur-Alzette.



Signatures / Signatures Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2007014055/272/46.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA02001. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007009878/200/11.

(070000798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Decennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007009880/200/11.

(070000804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Flaming Corporate Strategy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.205.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 61.785 here represented by two of its Directors UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l. hereby represented by Mr. Matthijs Bogers, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, in his capacity as Manager Director of the Company and ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., hereby represented by. Mr. Matthijs Bogers pre-named, in his capacity as Manager.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and



patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company is incorporated under the name of FLAMING CORPORATE STRATEGY, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

- **Art. 6.** The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

- **Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.
 - Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

- Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.
 - Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all



acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

- Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.
- **Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
 - Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, Liquidation

- **Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.
- Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows by:

	Snares
PARLAY FINANCE COMPANY S.A., prenamed,	500
Total shares:	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (1.500,-EUR).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal RCS Luxembourg B number 105.263 is appointed manager of the Company for an undetermined period.
 - 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
 - 3) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A comparu:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.785, ici représentée par deux de ses Administrateurs Directors UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., représentée par Mr. Matthijs Bogers, employé privé, avec résidence professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en tant que gérant de la Société et ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., ici représentée par Mr. Matthijs Bogers, pré-qualifié, en tant que Gérant de la Société.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lequelles ell détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la sociétés.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de FLAMING CORPORATE STRATEGY, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.



Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- **Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
 - Art. 19. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription



	Parts
PARLAY FINANCE COMPANY S.A., précitée,	500
Total parts sociales:	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents Euros (1.500,-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) ProServices MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, RCS Luxembourg B numéro 105.263 est nommée gérante pour une durée indéterminée.
 - 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
 - 3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 89, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013951/202/263.

(070005432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007009882/200/11.

(070000810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Recholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 décembre 2006.



H. Beck Notaire

Référence de publication: 2007009888/201/12.

(070000837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

CURA/GGP Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007009890/239/12.

(070000840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Louvre Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 98.073.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 136 du 3 février 2004.

Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société LOUVRE GROUP HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 20 décembre 2006 que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2005.

- 1 ° Acceptation de la démission d'un membre du conseil d'administration:
- VAL INVEST S.A., avec siège social à 35a, Jasmine Court, Regent Street, Belize City, Belize, administrateur.
- 2 ° Nomination d'un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée en 2009:
- ANTAR INVEST S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I ^{er} , L-2210 Luxembourg, administrateur; Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOUVRE GROUP HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012648/770/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Ki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 73.250.

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KI S.à r.l., R.C. B N ° 73 250, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 12 février 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 2 mai 2000.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Anne-Lyse Gilles, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.



Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien Fortin, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatice Mademoiselle Claire Ponsot, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quinze mille (15.000) parts de cent (100,-) euros chacune, représentant la totalité du capital social de un million cinq cent mille (1.500.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'associé unique, dûment représenté, et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1. Approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 octobre 2006.
- 2. Décision de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.
- 3. Nomination de LUX-AUDIT REVISION S.à r.I , Société à Responsabilité Limitée, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B Luxembourg n ° 43 298, comme liquidateur.
- 4. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 145 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - 5. Décharge à donner aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats.
 - Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le bilan et le compte de résultats de la société arrêtés au 31 octobre 2006 sont approuvés.

Deuxième résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

Troisième résolution

Est nommé comme liquidateur:

La société LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B Luxembourg n ° 43. 298.

Quatrième résolution

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 145 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

Il est décidé de donner décharge aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quarantecinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.-L. Gilles, A. Fortin, C. Ponsot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 26, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 décembre 2006.

A. Schwachtgen..

Référence de publication: 2007009899/230/62.

(070000851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of November.



Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

LaSalle UK VENTURES HOLDINGS LIMITED, a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 93310, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX,

here represented by Mrs. Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on November 27, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of LaSalle UK VENTURES (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116220, incorporated pursuant to a notarial deed on May 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 12, 2006, number 1344. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on November 10, 2006, not yet published in the Mémorial C

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner further decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty-eight thousand one hundred and twenty pound sterling (GBP 28,120.-), so as to raise it from its current amount of twenty thousand six hundred and forty pound sterling (GBP 20,640.-) up to forty-eight thousand seven hundred and sixty pound sterling (GBP 48,760.-) through the issue of one thousand four hundred and six (1,406) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The one thousand four hundred and six (1,406) new shares have been subscribed by LaSalle UK VENTURES HOLD-INGS LIMITED., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by LaSalle UK VENTURES HOLDINGS LIMITED against the Company for a total amount of thirty-one thousand two hundred and fifty pound sterling (GBP 31,250.-).

The total contribution of thirty-one thousand two hundred and fifty pound sterling (GBP 31,250.-) will be allocated as follows: (i) twenty-eight thousand one hundred and twenty pound sterling (GBP 28,120.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) three thousand one hundred and thirty pound sterling (GBP 3,130.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 5. (first paragraph). The Company's share capital is set at forty-eight thousand seven hundred and sixty pound sterling (GBP 48,760.-) represented by two thousand four hundred and thirty-eight (2,438) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:



LaSalle UK VENTURES HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, enregistrement auprès du Registrar of Companies, sous le numéro 93310,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2006.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de LaSalle UK VENTURES (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, constituée suivant acte notarié en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1344 au 12 juillet 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 10 novembre 2006, non encore publié au Mémorial.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit mille cent vingt livres sterlings (28.120,-GBP) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille six cent quarante livres sterlings (20.640,-GBP) jusqu'à quarante-huit mille sept cent soixante livres sterlings (48.760,-GBP) par l'émission de mille quatre cent six (1.406) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,-GBP) chacune.

Les mille quatre cent six (1.406) parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK VENTURES HOLDINGS LIMITED, prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle UK VENTURES HOLDINGS LIMITED contre la Société pour un montant total de trente et un mille deux cent cinquante livres sterlings (31.250,- GBP).

L'apport de trente et un mille deux cent cinquante livres sterlings (31.250,- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de vingt-huit mille cent vingt livres sterlings (28.120,- GBP), et trois mille cent trente livres sterlings (3.130,- GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. (premier alinéa). Le capital social est fixé à la somme de quarante-huit mille sept cent soixante livres sterlings (48.760,- GBP) représentée par deux mille quatre cent trente-huit (2.438) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,- GBP) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 22, case 4. — Reçu 464,36 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007013875/239/109.

(070005399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

NautaDutilh (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 88.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007009903/272/12.

(070000876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Horizon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 81.185.

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HORIZON EQUITY S.à r.l., R.C. B N ° 81.185, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 22 octobre 2001.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Anne-Lyse Gilles, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien Fortin, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Claire Ponsot, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent cinquante neuf mille six cent (259.600) parts sociales, d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, représentant la totalité du capital social de vingt-cinq millions neuf cent soixante mille (25.960.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'associé unique, dûment représenté et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 6 avril 2006.
- 2. Décision de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.
- 3. Nomination de LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, avec siège social au 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg, RCS B Luxembourg n ° 43.298, comme liquidateur.
- 4. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 145 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
 - 5. Décharge à donner aux Gérants ainsi qu'au Réviseur pour l'exercice de leurs mandats.
 - 6. Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 6 avril 2006 sont approuvés.

Deuxième résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

Troisième résolution

Est nommé comme liquidateur:

La société LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B Luxembourg n ° 43. 298.

Quatrième résolution

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 145 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.



Cinquième résolution

Il est décidé de donner décharge aux Gérants ainsi qu'au Réviseur pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.-L. Gilles, C. Ponsot, A. Fortin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 26, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007009900/230/60.

(070000849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Cortinas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007009906/272/12.

(070000883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Foyer Patrimonium & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 70.717.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 août 2006 que

- Par lettre du 27 juin 2006, Monsieur Jean-Michel Willemaers, dirigeant agréé, a remis sa démission.

Monsieur André Birget, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, est nommé à titre intérimaire dirigeant agréé en charge de la gestion journalière de FPA.

Par ailleurs, le Conseil décide de nommer Monsieur Fernand Eyckmans, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, comme dirigeant agréé en charge de la gestion journalière.

- Le siège social de la société est situé dorénavant au numéro 12, de la rue Léon Laval à Leudelange et non plus au numéro 46.
- Par courrier du 21 août 2006, Monsieur Jean-Michel Willemaers a démissionné de son poste d'administrateur de FPA. Le Conseil prend acte de cette démission et décide pour l'heure de ne pas pourvoir à son remplacement.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 septembre 2006 qu'en raison du poste d'administrateur laissé vacant à la suite de la démission de Monsieur Jean-Michel Willemaers de son poste d'administrateur de la société, le Conseil décide de nommer [...] Monsieur Daniel Van Hove, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon 207, comme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société qui procédera à son élection définitive.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 novembre 2006 que par lettre du 20 octobre 2006 Madame Sandrine Mahieu-Dubois, dirigeant agréé, a remis sa démission.

FOYER PATRIMONIUM & ASSOCIATES S.A.

M. Lauer / F. Tesch

Administrateur / Vice-président

Référence de publication: 2007012655/2096/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



CEREP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.846.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ^o 45476 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007009908/211/9.

(070000887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

LaSalle UK Ventures Property 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.034.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

LaSalle UK VENTURES, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 116.220, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

here represented by Mrs. Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on November 23, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of LaSalle UK VENTURES PROPERTY 1 (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.034, incorporated pursuant to a notarial deed on June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 17, 2006, number 1567.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner further decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and eighty-eight thousand six hundred pound sterling (GBP 188,600.-), so as to raise it from its current amount of eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) up to one hundred and ninety-seven thousand three hundred pound sterling (GBP 197,300.-) through the issue of nine thousand four hundred and thirty (9,430) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The nine thousand four hundred and thirty (9,430) new shares have been subscribed by LaSalle UK VENTURES, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by LaSalle UK VENTURES against the Company for a total amount of two hundred eight thousand three hundred and twenty pound sterling (GBP 208,320.-).

The total contribution of two hundred eight thousand three hundred and twenty pound sterling (GBP 208,320.-) will be allocated as follows: (i) one hundred and eighty-eight thousand six hundred pound sterling (GBP 188,600.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) nineteen thousand seven hundred and twenty pound sterling (GBP 19,720.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at one hundred and ninety-seven thousand three hundred pound sterling (GBP 197,300.-) represented by nine thousand eight hundred and sixty-five (9,865) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.



Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la présente minute.

A comparu

LaSalle UK VENTURES, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 novembre 2006.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de LaSalle UK VENTURES PROPERTY 1 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.034, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1567 au 17 août 2006.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-huit mille six cents livres sterlings (188.600,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de huit mille sept cents livres sterlings (8.700,- GBP) jusqu'à cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cents livres sterlings (197.300,- GBP) par l'émission de neuf mille quatre cent trente (9.430) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,- GBP) chacune.

Les neuf mille quatre cent trente (9.430) parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK VENTURES, prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle UK VENTURES contre la Société pour un montant total de deux cent huit mille trois cent vingt livres sterlings (208.320,- GBP).

L'apport de deux cent huit mille trois cent vingt livres sterlings (208.320,- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de cent quatre-vingt-huit mille six cents livres sterlings (188.600,- GBP), et dix-neuf mille sept cent vingt livres sterlings (19.720,- GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** (premier alinéa). Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cents livres sterlings (197.300,- GBP) représentée par neuf mille huit cent soixante-cinq (9.865) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterlings (20,- GBP) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 22, case 5. — Reçu 3.095,55 euros.

Le Receveur (signé): Ries.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007013731/239/105.

(070005403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

CEREP Louveciennes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.340.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45480 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007009912/211/10.

(070000894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.203.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

FERI WEALTH MANAGEMENT, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D-61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10,

hier vertreten durch Herrn Francis Kass, Rechtsanwalt, mit beruflichem Sitz in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Bad Homburg (Deutschland) am 18. Dezember 2006.

Diese Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft ersucht die erschienene Partei den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Rechtsform - Zweck - Dauer - Name - Sitz

- **Art. 1.** Hiermit wird zwischen vorbenannter Partei und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet.
- Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung des Fund Select, ein nach Luxemburger Recht in der Form eines «Umbrella»-Fonds (fonds commun de placement à compartiments multiples) errichteten Organismus für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten, welcher nicht unter die Richtlinie 85/611/EWG fällt (der «Fonds»), dies im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 14 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung (das «Gesetz von 2002»).

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung des Fonds beinhaltet nachfolgende Funktionen:

- Anlageverwaltung: In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im Namen und für Rechnung des Fonds (i) anlageberatend tätig sein und Anlageentscheidungen treffen, (ii) Verträge abschließen, (iii) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen, (iv) sämtliche Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von dem Fonds gehalten werden, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.
- Administrative Tätigkeiten: Diese Funktion beinhaltet insbesondere (i) die Bewertung des Portfolios des Fonds und die Preisfestsetzung von Fondsanteilen, (ii) die Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen, (iii) die Führung des Anteilsregisters sowie (iv) die Aufzeichnung von Geschäftsvorfällen. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.
 - Vertrieb der Fondsanteile in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere der vorbenannten Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und von Kapitel 14 des Gesetzes von 2002, bleiben.



- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PRIVATE TRUST MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführer, die gemeinsam den Geschäftsführerrat der Gesellschaft bilden, an jeden anderen Ort in Luxemburg-Stadt verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Wert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen.

Art. 7. Die Anteile der Gesellschaft sind unter Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können nur mit vorheriger Zustimmung der Mehrheit der übrigen Gesellschafter von drei Viertel des Gesellschaftskapitals an neue Gesellschafter übertragen werden.

- **Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur jeweils einen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer müssen einen einzigen Vertreter ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.
- Art. 9. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter von drei Viertel des Gesellschaftskapitals, oder ggf. durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters abgeändert werden.
- **Art. 10.** Durch den Tod, die zeitweilige Aufhebung von Bürgerrechten, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Geschäftsführung der Gesellschaft besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die gemeinsam den Geschäftsführerat bilden. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein.

Der/die Geschäftsführer ist/sind mit den weitestgehenden, d.h. mit sämtlichen nicht den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung gesetzlich ausdrücklich obliegenden Befugnissen ausgestattet, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen und zu erlauben. Der/die Geschäftsführer wird/werden durch die Generalversammlung ernannt, welche dessen/deren Amtsdauer festsetzt. Der/die Geschäftsführer kann/können jederzeit, ohne Angabe eines rechtfertigenden Grundes («cause légitime») durch die Generalversammlung abberufen werden.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen nur durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Zeichnung zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer Person verpflichtet, der die Befugnis zur Unterzeichnung durch den alleinigen Geschäftsführer bzw. den Geschäftsführerrat erteilt worden ist. Der alleinige Geschäftsführer/der Geschäftsführerrat kann besondere Vollmachten auf Grund notariell beglaubigter oder privatschriftlicher Urkunde erteilen.

Art. 12. Der Geschäftsführerrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden ernennen. Er kann auch einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht und der für das Führen der Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführerrates und der Generalversammlungen zuständig ist.

Der Geschäftsführerrat tagt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Geschäftsführer an dem in dem Einberufungsschreiben genannten Ort. Der Vorsitzende leitet alle Geschäftsführerratssitzungen und Generalversammlungen, aber in seiner Abwesenheit können die Geschäftsführer mit der Mehrheit der Anwesenden einen anderen vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Geschäftsführerratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem geplanten Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben erhalten, außer in dringenden Fällen, in denen die Natur der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben anzugeben ist. Durch schriftliche oder per Fax oder E-Mail gegebene Einwilligung eines jeden Geschäftsführers kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

Ein Einberufungsschreiben ist auch für solche Sitzungen nicht erforderlich, bei denen alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie vor der Sitzung von der Tagesordnung Kenntnis hatten, sowie für einzelne Sitzungen, die zu einer Zeit und an einem Ort stattfinden, die vorher durch Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich an jeder Sitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, den er schriftlich, auch per Faxschreiben oder, wenn die Herkunft erwiesen ist, per E-Mail, ernannt hat.

Der Geschäftsführerrat ist nur dann beratungs- und beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Entscheidungen werden mit einer Mehrheit der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann durch eine Konferenzschaltung oder durch ein ähnliches Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen und mit diesen kommunizieren kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.



Der Geschäftsführerrat kann einstimmige Beschlüsse auf einem oder mehreren von einander getrennten ähnlichen Dokumenten durch Rundschreiben fassen, wenn er seine Zustimmung schriftlich, per Fax, per E-Mail oder durch jedes andere Kommunikationsmittel erteilt. Die Gesamtheit solcher Dokumente bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

- Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom vorläufigen Vorsitzenden, der dieser Sitzung vorstand, oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, müssen vom Vorsitzenden, vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet werden.
- Art. 14. Der alleinige Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann einen oder mehrere natürliche oder juristische Personen bestimmen, die die Geschäfte dieser Verwaltungsgesellschaft tatsächlich leiten sollen. Diese Personen müssen weder Mitglied des Geschäftsführerrates noch Gesellschafter sein. Ihre Befugnisse und Aufgaben werden seitens des alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates bestimmt. Sie können jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat abberufen werden.
- **Art. 15.** Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund dies auch immer sein sollte, nicht aufgelöst.
- Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft vorschriftsmäßig eingehen bzw. eingegangen sind. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen der Generalversammlung - Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters

- Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Generalversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.
- **Art. 18.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Eine Satzungsänderung erfordert die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Ein etwaiger alleiniger Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Generalversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

- **Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 21. Jedes Jahr zum einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und der/die Geschäftsführer stellt/stellen eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung auf (gemeinsam der «Jahresabschluss»). Das Ergebnis der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der Ausgaben, Kosten, Abschreibungen, Belastungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.
- **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. In Übereinstimmung mit den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften kann der Geschäftsführerrat Dividenden und Zwischendividenden ausschütten. Die Auszahlung von Zwischendividenden unterliegt nachfolgenden Voraussetzungen:
- a) es ist eine Zwischenbilanz zu erstellen, aus welcher hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel für eine Zwischenausschüttung zur Verfügung stehen;
- b) als Ausschüttungsbetrag darf höchstens der folgende Betrag ausgezahlt werden: der seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres dessen Jahresabschluss genehmigt worden ist realisierte Gewinn, zuzüglich der Gewinnvorträge und der auf zu diesem Zweck freigewordenen Rücklagen geleisteten Zahlungen, sowie abzüglich der Verlustvorträge und der zur Bildung von Rücklagen geleisteten Zahlungen, die im Gesetz oder der Satzung der Gesellschaft vorgesehen sind;
- c) die Entscheidung seitens der Geschäftsleitung über die Zwischenausschüttung darf nicht vor Ablauf einer Frist von 6 Monaten nach Abschluss des letzten Geschäftsjahres und auch nicht zeitlich vor der Generalversammlung, die den diesbezüglichen Jahresabschluss genehmigt, getroffen werden;
- d) ferner muss vorbenannte Entscheidung innerhalb von 2 Monaten nach Erstellung der unter Punkt 2 genannten Zwischenbilanz getroffen werden;
- e) für den Fall, dass eine erste Zwischenausschüttung getätigt wurde, kann über eine weitere, zweite Zwischenausschüttung frühestens 3 Monate nach der Entscheidung über die erste Zwischenausschüttung entschieden werden;
- f) die Einhaltung vorbenannter Voraussetzungen ist in dem Bericht des (unabhängigen) Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises) festzuhalten.



F. Auflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; die Liquidatoren werden durch die Generalversammlung der Gesellschaft oder durch den etwaigen alleinigen Gesellschafter ernannt, durch die/der die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren festgelegt werden. Sofern nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung des Vermögens und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt, insofern keine anderen schriftlichen Vereinbarungen getroffen wurden, oder an den etwaigen alleinigen Gesellschafter ausgeschüttet.

Weder eine Fusion noch eine Zusammenführung der Gesellschaft mit einem oder mehreren Rechtsträger(n), noch eine Fusion oder Zusammenführung einer oder mehrerer Rechtsträger mit der Gesellschaft, noch ein Verkauf, eine Übertragung, ein Leasing oder Tausch (gegen Geld, Wertpapiere oder anderweitige Gegenleistung) aller oder eines Teils der Aktiva der Gesellschaft ist eine Liquidation im Sinne dieses Artikels 23 dieser Satzung, es sei denn, diese Fusion, diese Zusammenführung, dieser Verkauf, diese Übertragung, dieses Leasing oder dieser Tausch steht in Verbindung mit oder soll ein Plan sein zur völligen Liquidation, Auflösung oder Abwicklung der Gesellschaft.

Art. 24. Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung, sowie durch das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung, geregelt.

G. Überwachung

- Art. 25. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere externe und unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.
- **Art. 26.** Die externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Sie dürfen an Ort und Stelle Einsicht nehmen in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft. Sie berichten der Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge. Sie haben ferner mitzuteilen, auf welche Weise sie das Inventar der Gesellschaft geprüft haben.
- Art. 27. Die ordentliche Generalversammlung bestellt die externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines bestimmten Zeitraums, der sechs Jahre nicht überschreiten darf. Eine Wiederwahl der externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer ist zulässig. Eine vorzeitige Kündigung ist nur bei Vorliegen eines wichtigen Grundes möglich.

Zeichnung und Zahlung

Sämtliche Anteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter FERI WEALTH MANAGEMENT GmbH, vorgenannt, gezeichnet für einen Gesamtpreis von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-). Alle Anteile wurden vollständig einbezahlt, so dass vorgenannte Summe von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), die vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wird, von jetzt an der Gesellschaft zur Verfügung steht wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreitausend Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt;
- 2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
- Dieter Ristau, geboren am 24. September 1948 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle;
- Nicolaus Bocklandt, geboren am 25. November 1956 in Manderfeld (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1030 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt;
- Kevin Schaefers, geboren am 6. Dezember 1970 in Mutlangen (Deutschland), wohnhaft in D-61348 Bad Homburg, Bommersheimer Weg 31A;
- Marcel Renné, geboren am 9. Juli 1970 in Bad Buchau (Deutschland), wohnhaft in D-61381 Friedrichsdorf, Agricolaweg 15.
- 3. Folgende Gesellschaft wird zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur Genehmigung des ersten Jahresabschlusses ernannt:



- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 29. Dezember 2006, Band 909, Blatt 65, Feld 7. — Erhalten 1.250 EUR.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 3 Januar 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007013724/239/218.

(070005381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

CEREP Italy One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.166.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45477 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007009914/211/10.

(070000896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Cronos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75/3.5, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 82.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 décembre 2006.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

Référence de publication: 2007009918/2724/13.

(070000903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Abacus Invest S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 112.342,

here represented by Mr Luc Verelst, company director, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

by virtue a proxy given under private seal on December 21st, 2006,

which proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the «société en commandite par actions» ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, pursuant to a resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 15th of May 2006 relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.



A copy of this resolution, initialled ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, acting as stated here before, have requested the undersigned notary to record the following declarations:

- I.- That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006.
- II.- The company has an authorised share capital of nine million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 9,150,000.-) divided into three categories (the «Classes») of:
 - 300,000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15.- per Share («Class A Shares»);
 - 10,000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15.- («Class B Share»);
- 300,000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15.- per Share to be issued with a share premium of Euro 470.- («Class C Shares»);
- Ill.- The company has an issued capital of thirty-one thousand two hundred Euro (EUR 31,200.-), divided into two thousand eighty (2,080) shares comprising:
 - one (1) ordinary share having a par value of fifteen Euro (EUR 15.-) each (A shares),
 - two thousand seventy-eight (2,078) manager shares having a par value of fifteen Euro (EUR 15.-) each (B shares),
 - one (1) redeemable share having a par value of fifteen Euro (EUR 15.-) each (C shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of four hundred seventy Euro (EUR 470.-) have been paid on the C shares.

- IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:
- (c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.
- (d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.
- (e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until the fifth anniversary of the publication in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» of the Articles of Incorporation of the Company. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.
- V.- Pursuant to a resolution taken on the 15th of May 2006, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of one hundred eighty-one thousand four hundred forty Euro (EUR 181,440.-) in order to increase it from the present amount of thirty-one thousand two hundred Euro (EUR 31,200.-) to the amount of two hundred and twelve thousand six hundred forty Euro (EUR 212,640.-) and by issuing:
 - six thousand forty-eight (6,048) ordinary shares having a par value of fifteen Euro (EUR 15.-) each (A shares),
 - six thousand forty-eight (6,048) redeemable shares having a par value of fifteen Euro (EUR 15.-) each (C shares).

Furthermore there is an additional premium of the amount of two million eight hundred forty-two thousand five hundred and sixty Euro (EUR 2,842,560.-) to raise it from its present amount of four hundred and seventy Euro (EUR 470.-) to the amount of two million eight hundred forty-three thousand and thirty Euro (EUR 2,843,030.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of one hundred eightyone thousand four hundred forty euro (EUR 181,440.-) as well as the amount of two million eight hundred forty-two thousand five hundred and sixty Euro (EUR 2,842,560.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, initialled ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 7. Share capital. (paragraph b).

- (b) The Company has a share capital of two hundred twelve thousand six hundred forty Euro (EUR 212,640.-), divided into fourteen thousand one hundred seventy-six (14,176) shares comprising:
 - six thousand forty-nine (6,049) ordinary shares having a par value of fifteen Euro (EUR 15.-) each (A shares),
 - two thousand seventy-eight (2,078) manager shares having a par value of fifteen Euro (EUR 15.-) each (B shares),
 - six thousand forty-nine (6,049) redeemable shares having a par value of fifteen Euro (EUR 15.-) each (C shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of two million eight hundred forty-three thousand and thirty Euro (EUR 2,843,030.-) have been paid on the C shares.



The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par Monsieur Luc Verelst, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 décembre 2006,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une résolution prise en date du 15 mai 2006 relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Une copie de cette résolution, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

- I.- Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006.
- II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions cent cinquante mille euros (EUR 9.150.000,-) divisé en trois catégories (les «Classes»):
 - 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15,- euros par action («Actions de Classe A»);
 - 10.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15,- euros («Actions de Classe B»);
- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15,- euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470,- euros («Actions de Classe C»);
- III.- Que le capital social émis de la société est de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), représenté par deux mille quatre-vingts (2.080) actions comprenant:
 - une (1) action ordinaire d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune (Actions A),
- deux mille soixante-dix-huit (2.078) actions ordinaires de commandité d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune (Actions B),
 - une (1) action rachetable d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune (Actions C).

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total de quatre cent soixante-dix euros (EUR 470,-) a été payée sur les actions C.

- IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:
- (c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.
- (d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessus et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.



- (e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.
- V.- Que par résolution adoptée en date du 15 mai 2006, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-un mille quatre cent quarante euros (EUR 181.440,-) pour l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) à un montant de deux cent douze mille six cent quarante euros (EUR 212.640,-) par l'émission de:
- six mille quarante-huit (6.048) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune (Actions A),
- six mille quarante-huit (6.048) actions rachetables d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune (Actions C).

Payement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant de deux millions huit cent quarante-deux mille cinq cent soixante euros (EUR 2.842.560,-) pour l'augmenter de son montant actuel de quatre cent soixante-dix euros (EUR 470,-) au montant de deux millions huit cent quarante-trois mille trente euros (EUR 2.843.030,-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription le montant de cent quatre-vingt-un mille quatre cent quarante euros (EUR 181.440,-) ainsi que le montant de deux millions huit cent quarante-deux mille cinq cent soixante euros (EUR 2.842.560,-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'associé commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Capital social (paragraphe b).

- (b) La Société a un capital social de deux cent douze mille six cent quarante euros (EUR 212.640,-), représenté par quatorze mille cent soixante-seize (14.176) actions comprenant:
- six mille quarante-neuf (6.049) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune (Actions A),
- deux mille soixante-dix-huit (2.078) actions ordinaires de commandité d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune (Actions B),
- six mille quarante-neuf (6.049) actions rachetables d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune (Actions C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de deux millions huit cent quarante-trois mille trente euros (EUR 2.843.030,-) ont été payées sur les actions C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2007, vol. 364, fol. 2, case 1. — Reçu 30.240 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007012358/201/183.

(070004131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Heerema Group Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.438.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société le 15 décembre 2006

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 15 décembre 2006, la démission de Monsieur Hans de Graaf de ses fonctions d'administrateur A de la Société a été constatée avec effet au 30 mai 2006.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Patrick Goldschmidt, Administrateur A;
- Monsieur Nicolas Pronk, Administrateur B;
- Monsieur Timo Stetter, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

HEEREMA GROUP SERVICES S.A.

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2007012662/6941/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03195. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Duse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.059.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45379 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007012634/211/11.

(070004049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

MGI Fisogest S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.114.

En date du 30 octobre 2006, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Monsieur Dominique Gossart, expert comptable, né le 19 mai 1965 à Tournai, demeurant à 71, avenue Victor Tesch L-6700 Arlon, a cédé les 255 (deux cent cinquante cinq) parts sociales qu'il détient à Monsieur Nico Hansen, employé privé, né le 31 mars 1969 à Differdange demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société MGI FISOGEST S.à r.l., S.à r.l. est la suivante:

- Monsieur Nico Hansen détient 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012635/1218/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Cliffs International Lux IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 123.195.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eight day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CLIFFS INTERNATIONAL LUX II, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 118.956.

The founder is here duly represented by Mr Patrick Van Hees, residing in Messancy, Belgium by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».
 - Art. 2. The Company's name is CLIFFS INTERNATIONAL LUX IV.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company have a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management



of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.



No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require the participation of two managers, either in person or by representative, which shall form a quorum.

Any manager of the Company may participate in such meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Decisions of the board are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at the majority shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.



Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.
- **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 215 of the Law on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 24.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2006.



Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares have been entirely subscribed by CLIFFS INTERNATIONAL LUX II, S.à r.l., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers:
- Mr. George W. Hawk, Jr., with professional address at 1100 Superior Avenue, Suite 1500, Cleveland, Ohio 44114 United States of America, born on 27 August 1956;
- Mr. Daniel P. Hayes, with professional address at 1100 Superior Avenue, Suite 1500, Cleveland, Ohio 44114 United States of America, born on 17 March 1952; and
- Mr. Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, born on 21 December 1971.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence demeurant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît

CLIFFS INTERNATIONAL LUX II, S.à r.l., une société de droit du Luxembourg constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.956.

Le fondateur est ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, domicilié à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

- Art. 1 er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.
 - Art. 2. La dénomination de la société sera CLIFFS INTERNATIONAL LUX TV.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et interêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant



au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grandduché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).



Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Toute réunion du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, doit se tenir au Grand-Duché du Luxembourg et doit requérir la participation d'au moins deux gérants, soit en personne soit représenté, ce qui formera un quorum.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée Générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice



social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 17. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.



Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

- Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celleci
- **Art. 24.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2006.

Libération - Apports

Toutes les 500 (cinq cents) parts ont été souscrites par CLIFFS INTERNATIONAL LUX II, S.à r.l., ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants:
- Monsieur George W. Hawk, Jr., ayant comme adresse professionnelle 1100 Superior Avenue, Suite 1500, Cleveland, Ohio 44114, Etats-Unis d'Amérique, né le 27 août 1956;
- Monsieur Daniel P. Hayes, ayant comme adresse professionnelle 1100 Superior Avenue, Suite 1500, Cleveland, Ohio 44114, Etats-Unis d'Amérique, né le 17 mars 1952; et
- Monsieur Xavier Pauwels, ayant comme adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 21 décembre 1971.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2006, vol. 440, fol. 27, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mersch, le 9 janvier 2007. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007013938/242/485.

(070005295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Cortec Papersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 78.897.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés du 1 ^{er} août 2006 Gérants

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Dominique Gossart, demeurant à B-67000 Arlon 71, Avenue Victor Tesch, de ses fonctions de gérant administratif avec effet en date du 1 ^{er} août 2006.
- nomination de Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, aux fonctions de gérant administratif avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Monsieur Nico Hansen étant déjà gérant technique, il devient suite à cette nomination gérant unique.

L'Assemblée décide que la société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012637/1218/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Back on Track Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 14 décembre 2006

Les mandats de Clemente Corsini, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de la société KLOPP

& BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée
Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Clemente Corsini, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 94a, rue du coq, B-1180 UCCLE,
- Marc Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BACK ON TRACK HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012638/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Angelberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 82.381.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Référence de publication: 2007012841/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Signature.

(070004412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Fiducial Financière de Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 28.505.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 4 août 2006

Les mandats de Elisabeth Latouche, Marie-Josèphe Latouche et Christian Latouche, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Elisabeth Latouche, demeurant à 3, Chemin de Braizieux, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or
- Marie-Josèphe Latouche, demeurant à 3, Chemin de Braizieux, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or
- Christian Latouche, demeurant à 3, Chemin de Braizieux, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAL FINANCIERE DE LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012640/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Back on Track Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 47.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 mai 2006
Les mandats de Clemente Corsini, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR
CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale
qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Clemente Corsini, administrateur de sociétés, demeurant à 94a, rue du coq, B-1180 UCCLE,
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:
- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BACK ON TRACK HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012641/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Rocagest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.251.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ROCAGEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.251, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 588 du 18 novembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.215 du 22 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4 Divers
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, S. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 72, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007013726/239/64.

(070005397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

H.O.T. (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.247.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 décembre 2006 à 10:00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de KPMG, avec adresse au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire de la société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

H.O.T. LUXEMBOURG S.à r.l.

Représenté par ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007012642/1084/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Paxos Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.662.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 7 décembre 2006 que OLYMPIA HOLDINGS S.à r.l. (société enregistrée à Luxembourg sous le numéro B109699), ayant son siège social à Luxembourg, 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, à cédé 80 parts sociales de la Société PAXOS HOLDINGS S.à r.l. à savoir:

- 40 parts sociales à la société DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A. (société enregistrée à Luxembourg sous le numéro B90633), ayant son siège social à Luxembourg, 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
- 20 parts sociales à la société CRANFIELD HOLDINGS S.à r.l. (société enregistrée à Luxembourg sous le numéro BI15224), ayant son siège social à Luxembourg, 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
- 20 parts sociales à la société BIRAN Z INVESTMENTS (2004) LTD (société enregistrée à Israel sous le numéro 51-359399-6), ayant son siège social à 3 Azrieli Center, The Triangular Tower, Tel Aviv, Israel.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la SOCIÉTÉ PAXOS HOLDINGS S.à r.l. sont réparties comme suit: OLYMPIA HOLDINGS S.à r.l. détient 20 parts, DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A. détient 40 parts, CRANFIELD HOLDINGS, S.à r.l. détient 20 parts et BIRAN Z INVESTMENTS (2004) LTD détient 20 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Référence de publication: 2007012643/1081/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Pirson Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 93.394.

Par la présente, je soussigné Victor Colle, demeurant à L-5341 Moutfort, 5, Am Ledenberg, donne ma démission en tant que liquidateur dans la société PIRSON FRERES (en liquidation) S.à. r.l., n ° R.C. B 93.394, avec siège à L-4037 Eschsur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2006.

V. Colle..

Référence de publication: 2007013195/612/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

GrandOptical Luxembourg - G.O. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.877.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 juin 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

- M. Jean-Luc Selignan, demeurant au 72, avenue Henri-Martin, F-75016 Paris a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2006.
- M. Manuel Conejero, demeurant au 8, Chemin des Mulets, F-78180 Montigny-le Bretonneux, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 30 juin 2006. Son élection sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

L. Courtois

Mandataire

Référence de publication: 2007012646/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

No Limits, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.363.

Démission à partir du 1 ^{er} janvier 2007 de Monsieur Frankie Toussaint demeurant à 35, rue Randlingen, L-8366 Hagen en tant que gérant administratif de la société NO LIMITS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

NO LIMITS, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012649/770/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Caret OFNR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.274.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



CARET PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg Law incorporated by deed of the undersigned notary on 15th March 2006, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.334, here represented by Mrs. Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CARET OFNR, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.274 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 16th day of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12th day of June 2006 number 1135, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CARET PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2006, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115.334, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CARET OFNR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.274 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juin 2006 numéro 1.135, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 79, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013926/202/80.

(070005766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

GRB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007012653/242/10.

(070003567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Eworks Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.961.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 décembre 2006 Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de MM. Sébastien Felici et Eric Scussel décidée par le conseil d'administration en ses réunions du 3 février 2006 et du 12 septembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Eric Scussel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007012660/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Il résulte de la décision des Associées tenue au siège social de la société TAKEOFF LUXCO 1 S.à r.l. en date du 15 octobre 2006 que les associés ont pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 15 octobre 2006:

Mr. Robert Mionis, résidant au Dubai Airport Free Zone, E-3, 5th Floor, Dubai, Emirats Arabes Unis.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 15 octobre 2006:

Mr. Robert Johnson, résidant au The Convention Tower, Level 8 P.O. Box 9522, Dubai, Emirats Arabes Unis, en tant que Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAKEOFF LUXCO 1 S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2007013197/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

International Machinery Trading Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 58.870.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

a) La société ALPHA ACCOUNTING AG, administrateur-délégué, est nommée comme président du conseil d'administration.

Procès-verbal rédigé à Bertrange le 21 décembre 2006.

L. Voet / M. Cady / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007012663/1241/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Douvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.859.

Le bilan de la société au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012768/655/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00660. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Elma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 29.539.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007012779/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01165. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Luxfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.767.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007013204/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04944. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.147.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012780/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00665. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.147.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012781/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00669. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.147.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012782/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00667. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Latinamerica Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.959.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire datée du 29 novembre 2006 que M. Pierre Gritti, avec adresse professionnelle au 20, rue Adrien-Lachenal, 1207 Genève, Suisse, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007013192/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Eifelfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.743.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012842/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Veroma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.590.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012843/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.



Foxtron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.847.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012845/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Nostag, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 5.026.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2006 les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Kraemer est venu à échéance.
- 2) Ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 septembre 2012.

Administrateurs:

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007013109/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Triple P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.218.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012846/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Royal Roofing Automation Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.471.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Référence de publication: 2007012847/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Oxodon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.703.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2007012848/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Marygold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.952.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012856/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00591. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Compagnie de Développement des Médias S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.629.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012857/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00592. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

M.I.F., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.095.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.



COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012883/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00594. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Invik International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.539.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

N. Gloesener.

Référence de publication: 2007012884/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01978. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

VIP Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 84.055.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012889/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00074. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Mega Pack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 45.347.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012892/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00073. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

IAM Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.032.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 novembre 2006

L'Associé Unique a décidé:

- 1. d'élire Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérant en à partir du 1 ^{er} décembre 2006 et ce pour une durée indéterminée,
- 2. de révoquer les mandants de Madame Helen Axelson, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérante technique et de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en tant que gérant administratif et ce à partir du 1 ^{er} décembre 2006.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2007013199/7231/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03370. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Tourism Investments and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.340.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire daté du 29 novembre 2006 que M. Mohammed Ali H. Mussllam, demeurant Al-Kournish Street, 21532 Jeddah, Arabie Saoudite, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007013194/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Eurogiochi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.438.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 décembre 2006

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 21 décembre 2006 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société, 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

A. Schmitt *Mandataire*

Référence de publication: 2007013190/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA02010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

East Properties S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 59.387.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007013202/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02570. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck